

Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes Rethinking Young Peoples' Entry into the Labour Force Cuestionamiento sobre la inserción profesional de los jóvenes

Claude TROTTIER

Numéro 43, printemps 2000

Voir les jeunes autrement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005242ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005242ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

TROTTIER, C. (2000). Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes. *Lien social et Politiques*, (43), 93–101. <https://doi.org/10.7202/005242ar>

Résumé de l'article

L'apport des recherches sur l'insertion professionnelle des jeunes est indéniable. Il subsiste cependant des zones d'ombre, et plusieurs questions restent en suspens. Plusieurs des problèmes qui y ont été abordés pourraient être posés autrement. Et certaines des données recueillies dans le cadre de travaux déjà effectués pourraient être interprétées de façon différente si on disposait d'outils conceptuels plus adéquats. On a parfois tendance à généraliser des conclusions qui ne s'appliquent qu'à une partie des jeunes, sans tenir compte de leur hétérogénéité. Dans d'autres cas, c'est le questionnement de départ ou la conceptualisation qui semblent incomplets. L'objectif de cet article est d'amorcer une réflexion sur la façon d'aborder les problèmes d'insertion, de les conceptualiser, de délimiter l'objet de recherche, de travailler à l'achèvement de sa construction et d'interpréter certains résultats de recherche.

Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes

Claude Trottier

Bien que le rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes ait diminué dans presque tous les pays entre les années 1970 et le milieu des années 1990, les jeunes sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle bien connues (OCDE, 1998). À partir de nombreux indicateurs de leur situation sur le marché du travail, on a montré que l'accès à un emploi avec contrat à durée indéterminée, à temps plein et lié à la formation est nettement plus difficile qu'auparavant. Au-delà de ces indicateurs, des analyses des trajectoires professionnelles des jeunes ont mis en relief la diversité des cheminements qui les font passer du système éducatif au système productif. L'accès au marché du travail après les études seulement et

suite à une brève période de recherche d'emploi ne constitue plus la forme prédominante d'entrée sur le marché du travail. On commence à travailler tout en étudiant¹. Et la trajectoire d'une proportion élevée de jeunes est souvent ponctuée de longues périodes de chômage, d'emploi, de recherche d'emploi, de retour aux études, qui témoignent de l'allongement de la période de stabilisation sur le marché du travail. Nombreux sont aussi ceux qui prolongent leurs études plutôt que de se retrouver en chômage.

Ces analyses ont montré que ces difficultés d'insertion ne sont pas liées exclusivement au chômage, bien que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans soit dans plusieurs pays le double de celui des autres groupes d'âge. En effet, une proportion élevée d'entre eux est confrontée à des problèmes même en étant en emploi, a de la

difficulté à se stabiliser sur le marché du travail et à accéder à un emploi dans lequel il est possible de faire valoir les compétences acquises au cours de la formation. Les jeunes les moins scolarisés sont les plus vulnérables, mais même les diplômés universitaires ne sont pas à l'abri de ces difficultés. On admet aussi que ces problèmes ne sont pas uniquement conjoncturels. Ils n'ont pas disparu avec la reprise économique de la deuxième moitié des années 1990. Ils sont structurels, et renvoient à des modifications du marché du travail. De ce fait, on convient qu'ils ne sont pas d'abord ni avant tout dus à une inadaptation du système d'éducation au contexte économique, mais s'enracinent dans les transformations du marché du travail liées à la mondialisation de l'économie, à la réorganisation du travail et au recours aux nouvelles technologies en vue d'affronter la concurrence accrue

découlant de ces changements (Ashton, 1993). On ne peut minimiser ces problèmes d'insertion des jeunes, ni être insensible aux incertitudes, aux inquiétudes, aux déceptions, au désenchantement et aux désillusions qui en découlent.

L'apport des travaux sur les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes est indéniable. À l'origine, ces études ont été conçues principalement en vue de répondre aux besoins de planification et de gestion des instances gouvernementales, des établissements d'enseignement et des entreprises. Dans plusieurs pays, des enquêtes sur les cheminements des élèves et des étudiants ont été effectuées pour vérifier si les objectifs d'égalité d'accès à l'enseignement avaient été atteints. Comme on ne voulait pas seulement mesurer l'accès à l'enseignement, mais aussi l'accès à la réussite, on s'est intéressé à l'ensemble des cheminements scolaires, à la diversification des parcours scolaires, au passage d'un ordre d'enseignement à un autre, aux taux d'abandon, aux taux d'obtention des diplômes, à la transition du système éducatif au marché du travail ainsi qu'au lien entre formation et emploi. On a aussi voulu, dans un souci d'évaluation, mesurer l'efficacité et l'efficience du système éducatif.

Si l'apport de ces études est indéniable, on peut s'interroger sur

la façon de poser certains problèmes d'insertion, de les conceptualiser, de les expliquer et d'interpréter les données disponibles (Degenne, 1997). Selon Vincens (1997), la « question [de l'insertion] n'a pas été suffisamment explicitée et traitée comme telle; elle a été abordée sous des éclairages divers, en fonction de la "demande sociale". Faute d'une bonne réflexion initiale sur l'objet de recherche, les travaux se sont dispersés et surtout chacun a eu tendance à chercher sa légitimité en se distinguant des autres, pour ne pas dire en s'y opposant » (p. 22). Ces pressions en vue de répondre aux attentes immédiates des pouvoirs publics et de commanditaires éventuels ont fait qu'on n'a pas toujours abordé les problèmes d'insertion en s'appuyant sur une compréhension de l'ensemble du processus d'insertion et qu'on ne s'est pas toujours soucié de développer les outils conceptuels nécessaires à la construction du champ de recherche. C'est pourquoi il importe de parvenir à une appréhension plus juste du processus et à une compréhension mieux fondée de ces problèmes. L'objectif de cet article est d'amorcer une réflexion sur la façon d'aborder les problèmes d'insertion et d'interpréter certains résultats de recherche. *Cette réflexion s'appuie principalement sur des travaux de recherche effectués en France et au Québec, de même que sur des analyses qui reconstituent des tendances observées, selon l'OCDE, dans plusieurs pays industrialisés.*

La propension à généraliser à l'ensemble des jeunes des tendances que l'on n'observe que pour une partie de la jeunesse

Tous les jeunes sont souvent présentés comme ayant des problèmes insurmontables d'insertion

professionnelle, de chômage, de stabilisation sur le marché du travail, de précarité, comme s'ils étaient tous acculés à l'exclusion. On oublie souvent qu'une proportion élevée de jeunes n'est pas vraiment confrontée à ces problèmes et tire très bien son épingle du jeu. Cette impression découle du fait a) qu'on a tendance à se représenter les jeunes comme formant un tout homogène, b) que les recherches sur l'insertion ont porté, pendant un certain temps, surtout sur les jeunes en grande difficulté, et c) que les données dont nous disposons sur leur entrée sur le marché du travail sont éparpillées et ne permettent pas toujours de parvenir à une représentation complète et cohérente de leur situation². Cette propension à généraliser à l'ensemble des jeunes des tendances que l'on n'observe que pour une partie de la jeunesse n'est pas propre au champ de recherche sur l'insertion, mais y est particulièrement présente. Un des effets pervers d'une telle tendance est de ne pas tenir compte de l'hétérogénéité des jeunes et, dans le domaine de l'insertion, de banaliser la situation des jeunes qui sont confrontés aux plus grandes difficultés.

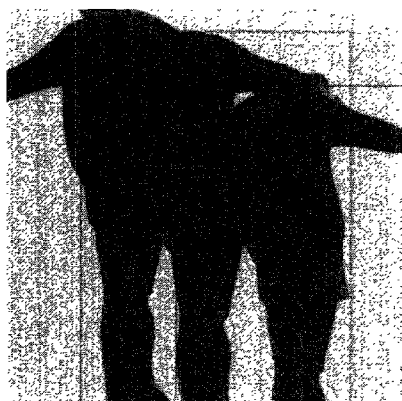
La disparité des jeunes en difficulté

Même si des diplômés de l'enseignement postsecondaire qui sortent du système d'enseignement sont aussi confrontés à des difficultés d'insertion, ce sont les jeunes sous-scolarisés qui rencontrent le plus de difficultés, c'est-à-dire ceux qui, selon la norme actuelle, ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires. On constate de nouveau que ce groupe est loin d'être homogène. L'étude qualitative de Dubar (1987) sur des jeunes Français sans diplôme — cette *autre jeunesse* — illustre bien la diversité des jeunes à risque aux prises avec les situations les plus incertaines.

L'auteur distingue trois types de jeunes sous-scolarisés. Des jeunes sont confrontés à des difficultés multiples : problèmes familiaux (famille perturbée par la maladie et le chômage), échec scolaire, chômage, situation de rupture avec leur milieu, toxicomanie, délinquance (*cas sociaux*). D'autres ont surtout des difficultés d'ordre scolaire : retard scolaire, perte de confiance en leurs habiletés intellectuelles, besoin de rattrapage, mais capacité de poursuivre leurs études (*cas scolaires*). Certains ont des difficultés d'insertion plus circonscrites en ce sens qu'ils n'ont besoin que d'un complément de formation professionnelle pour se qualifier et s'insérer sur le marché du travail ; il leur manque peu de chose pour parfaire leur formation en vue de se stabiliser sur le marché de l'emploi (*cas de formation et d'insertion professionnelle*). Au Québec, Charrest (1997) a aussi montré que la situation des jeunes non diplômés de l'école secondaire sur le marché du travail, leur retour éventuel aux études, leurs relations avec leur famille et leur vie sociale variaient selon qu'ils étaient issus de la formation générale ou professionnelle, et qu'ils avaient éprouvé ou non des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au cours de leurs études. Ainsi, il importe de se départir des représentations trop « englobantes » des jeunes en difficulté. L'efficacité des mesures pour leur venir en aide pourrait dépendre en partie de la justesse de l'image qu'on s'en fait.

L'accès à un emploi permanent n'est pas la seule façon de se stabiliser sur le marché du travail

Le problème d'insertion des jeunes est souvent défini en termes de stabilisation sur le marché du travail. Ils ne parviendraient pas à trouver un emploi permanent (avec



contrat à durée indéterminée, CDI) à temps plein. Il s'agit sûrement d'un indicateur important de la situation des jeunes sur le marché du travail. Cette façon de définir la stabilisation en emploi est peut-être la voie qui a prévalu dans le passé et qu'on souhaite voir se perpétuer. Elle n'est cependant pas la seule, et renvoie à une conception du fonctionnement du marché du travail en partie dépassée. Plusieurs diplômés ne sont pas intégrés à une organisation ou à une entreprise, ont créé leur propre emploi et travaillent à leur compte. On ne peut définir leur situation en termes de contrat à durée déterminée ou indéterminée. Et nombreux sont ceux qui, parmi eux, parviennent à se stabiliser sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, dans certains secteurs d'activités, le fait d'occuper un emploi CDI n'est pas nécessairement un gage de stabilité ; plusieurs entreprises qui embauchent sur contrat à durée indéterminée sont obligées de congédier des employés, ou même doivent fermer leurs portes à cause de la concurrence et de la restructuration de leurs activités. Ces jeunes qui occupent des emplois CDI à répétition peuvent néanmoins se maintenir sur un marché du travail en mouvance en raison de leur polyvalence et des compétences qui leur sont reconnues par leurs employeurs ou par leurs pairs. Tout se passe comme si la stabilisation

sur le marché du travail était beaucoup moins qu'auparavant liée à la permanence de l'emploi et du poste occupé, mais davantage à l'employabilité de l'individu, à sa capacité d'éviter le chômage, de mettre en valeur ses capacités et sa polyvalence, soit en démontrant que ses compétences correspondent à celles qu'un employeur recherche, soit en créant son propre emploi.

Il y a lieu de mieux cerner la notion de précarité d'emploi

De ce point de vue, on ne peut conclure que tous les jeunes qui n'ont pas accès à un emploi CDI sont en situation de précarité. Il importe de mieux cerner cette notion. On associe souvent faussement travail et contrat à durée déterminée, chômage et précarité. Dans une analyse des pratiques et des logiques d'insertion sociale des jeunes, Nicole-Drancourt et Rouleau-Berger (1995) ont démontré qu'il n'en est pas toujours ainsi. Une proportion non négligeable de jeunes réussit à échapper au chômage, notamment dans des branches d'emploi comme le commerce et la restauration, en dépit du fait que leur emploi n'est pas à durée indéterminée et qu'il est défini comme temporaire. Même quand ils vivent des épisodes de chômage, plusieurs réussissent à se stabiliser sur le marché du travail tout en occupant des emplois à durée déterminée et en dépit du fait qu'ils ont occupé successivement de tels emplois : « La présence de chômage dans les itinéraires n'est pas synonyme de précarité » (1995 : 72). Lors de la sortie du système d'enseignement, des jeunes connaissent à court terme des périodes de chômage ou se retrouvent dans des emplois à durée déterminée sans pour autant que cela hypothèque leur itinéraire d'emploi à moyen et long terme. Par ailleurs, de jeunes femmes « dites »

inactives occupent des emplois à durée déterminée (travaux saisonniers, emploi dans le secteur associatif) sans avoir l'objectif de vraiment s'insérer professionnellement, ni de rechercher un emploi stable. On ne peut pas affirmer qu'elles vivent pour autant dans la précarité. Enfin, il y a les jeunes qui connaissent des itinéraires chaotiques, faits d'une succession de petits boulots et de périodes de chômage longues et récurrentes. C'est dans le cas de ces derniers qu'on peut véritablement parler de précarité, de menace de désaffiliation sociale, voire d'exclusion. Il y donc lieu, sur la base de ces constats, de dissocier en partie le fait de ne pouvoir accéder à un emploi à durée indéterminée et précarité : « On peut chômer, exercer des emplois précaires ou changer d'emploi souvent sans systématiquement vivre dans la précarité » (p. 73).

De plus, il importe de ne pas s'en tenir exclusivement à une analyse de la précarité en termes de victimisation. Dans ce qu'elles ont qualifié de « paradoxes de l'insertion », Nicole-Drancourt et Rouleau-Berger (1995) ont mis en relief ce que les périodes de précarité peuvent receler de positif ou d'engageant sur le plan individuel. Les jeunes en situation de précarité n'apparaissent pas tous comme des victimes passives et captives sans capacité d'agir sur leur insertion, mais se révèlent comme des acteurs

capables d'interpréter leur situation et de participer à la construction de leur trajectoire. Selon ces auteures, les périodes de précarité peuvent être des moments où ils apprennent, mûrissent leur autonomie, se mettent à la recherche d'eux-mêmes à travers des expériences d'emploi à durée déterminée ou d'autres expériences plus « marginales », dans une dynamique de mise à l'épreuve de soi. Ils peuvent développer des capacités de mieux saisir des opportunités d'emploi, capacités qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de cultiver faute d'une socialisation appropriée. Tout se passe comme si la précarité constituait dans leur itinéraire un moratoire qui leur offre le temps dont ils ont besoin pour décrypter leur milieu, reporter certains choix et élaborer des stratégies qui leur permettront finalement de se stabiliser à plus long terme sur le marché du travail.

De même, sur *le plan collectif*, il arrive que des jeunes en situation de précarité mettent en place, notamment dans les grandes villes, des systèmes d'organisation collective, des *espaces intermédiaires* de création et de recomposition. Dans ce que les auteures appellent des *espaces de création*, des jeunes, entre eux, à l'insu des professionnels de l'insertion ou en réaction contre eux, créent des lieux de l'entre-soi, des micro-mondes de l'art, des espaces de mobilisation politique. Dans un premier temps, ils ne cherchent pas nécessairement à accéder à tout prix à un emploi stable, mais pensent plutôt à prendre le temps de préciser leurs aspirations en marge du marché du travail. Ainsi, à partir de situations de précarité économique et sociale plus ou moins imposées, ces jeunes construisent de nouveaux modes d'action collective. À côté de ces espaces de création coexistent des *espaces de recomposition sociale* dans lesquels les jeunes collaborent

sur la base d'une coopération négociée, sinon conflictuelle, avec les professionnels de l'insertion dans les domaines de l'action culturelle et de l'action sociale pour réaliser des projets : « Ces espaces intermédiaires apparaissent comme des zones de repli pour un temps déterminé. Les jeunes essaient d'y remobiliser des ressources pour préciser leurs aspirations » (p. 94). À un moment donné, ils en sortent pour entrer sur le marché du travail.

Selon cette perspective, la précarité n'apparaît plus uniquement comme jonchée de points morts et de « trous noirs » de l'activité, mais semble peuplée d'espaces où de nouveaux modes d'insertion et de socialisation et de nouveaux rapports au travail peuvent se développer. Dans son analyse du mode de vie des jeunes chômeurs, Schehr (1999) s'emploie aussi à montrer que les représentations négatives et partielles des chômeurs s'appuient sur une conception selon laquelle ils sont dépossédés de leurs propres pratiques et modes de vie. Or, selon lui, le rapport des individus au chômage peut varier tout comme leur rapport au travail. Certains pourraient penser qu'il s'agit là d'une conception idyllique et naïve qui camoufle trop facilement un discours néolibéral. Reconnaître l'existence de ces espaces intermédiaires de socialisation et découvrir ce que les périodes de précarité recèlent de positif ou d'engageant sur le plan individuel ne signifie pas qu'on ignore tout ce que ces situations peuvent contenir de souffrance, de rejet, de stigmatisation et de déprime, ni qu'on néglige de prendre en considération les facteurs structurels qui sont à leur origine, encore moins qu'on adhère à cette idéologie. Ce que ce type d'analyse illustre, c'est la fécondité d'une approche différente de l'insertion et de la stabilisation en emploi, mettant l'accent sur les jeunes comme acteurs de leur

propre trajectoire et sur leurs stratégies en dépit des contraintes qui entravent leur trajectoire.

La remise en question du postulat de l'adéquation formation-emploi

Un des postulats sous-jacents à plusieurs des débats sur l'insertion professionnelle des jeunes est celui de l'adéquation de la formation et de l'emploi, selon lequel « à chaque emploi correspond un profil de formation unique ». Ce postulat, souvent implicite, a été remis en question depuis un certain temps déjà (Tanguy, 1987; Paul, 1989) et pour plusieurs raisons. Il est possible d'accéder à un emploi à partir de plusieurs types de formation, sauf dans le cas des emplois très spécialisés ou d'occupations régies par des ordres professionnels. La formation initiale n'est pas le seul moyen d'acquérir ou développer les compétences pour exercer un emploi; on peut le faire en cours d'emploi ou au moyen d'une formation sur le tas. L'accès à l'emploi ne dépend pas seulement de la formation des jeunes mais aussi de leur appartenance à divers réseaux, de la réglementation du travail et même de facteurs de discrimination sur le marché du travail. Selon cette perspective, la relation formation-emploi n'est pas automatique, mécanique, et si vraiment la formation est une condition nécessaire pour accéder à un emploi, elle n'est certes pas une condition suffisante.

Cette remise en question du postulat met en relief l'absence de liaison linéaire et rigide entre la formation et l'emploi et l'importance d'encourager les formations à large profil et polyvalentes, de même que la formation continue afin de favoriser l'évolution des qualifications et leur mise à jour. Elle n'implique pas qu'il n'y a pas une forte relation entre formation et

emploi. Elle signifie plutôt que cette relation n'est plus linéaire et consécutive (on ne va plus simplement acquérir une formation pour ensuite accéder à un emploi) mais devient « simultanée » (suppose la conjugaison de la formation théorique et de la formation pratique au cours de la trajectoire scolaire et tout au long de l'itinéraire professionnel) (Vimont, 1995). En d'autres termes, on est en voie de passer d'un modèle axé sur la dissociation formation-emploi à un modèle centré sur une plus grande intégration de la formation et de l'emploi (Doray et Dubar, 1995), au moment tant de la formation initiale que de la formation en cours d'emploi. Bref, un nouveau postulat a pris la place de l'ancien: la relation formation-emploi n'est pas établie une fois pour toutes au moment de l'obtention du diplôme, mais construite à la fois lors du cheminement scolaire et, par la suite, tout au long de la trajectoire professionnelle. Cette nouvelle conception devrait permettre de tempérer l'obsession de la correspondance formation-emploi instantanée et définitive, de la recherche d'une formation très pointue qui permettrait de s'adapter une fois pour toutes à un emploi auquel cette formation prédestinerait, et de « décriper » les étudiants et les agents de l'éducation obnubilés par une conception en partie dépassée de cette relation.

Malgré cette remise en question du postulat de l'adéquation de la relation formation-emploi, on continue dans bien des milieux à faire comme s'il ne s'était rien passé. Et il y aurait lieu d'en dégager toute la signification pour éclairer le débat sur la correspondance formation-emploi et le déclassement des diplômés sur le marché du travail. On mettrait alors en relief que cette relation est construite aussi bien, au plan sociétal, par les acteurs du système productif et du système édu-

catif que, au plan individuel, par les jeunes eux-mêmes lors de leur entrée sur le marché du travail et tout au long de leur cheminement professionnel.

L'insertion professionnelle et les autres dimensions de l'entrée dans la vie adulte

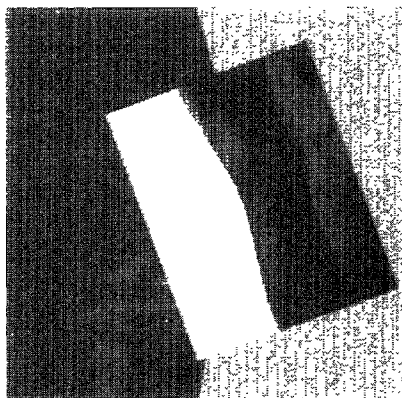
La sortie du système éducatif et l'insertion professionnelle des jeunes sont des dimensions centrales de l'entrée dans la vie adulte, mais ne sont pas les seules. Pour parvenir à une meilleure compréhension du processus, il importe de prendre en considération des « événements contemporains » de l'insertion comme le départ de la famille d'origine, l'établissement de relations de couple et la constitution d'une nouvelle famille, événements qui, à la fois, ont un impact sur l'insertion et sont influencés par celle-ci. Comme les travaux de Galland (1996) sur la question sont bien connus, il n'y a pas lieu d'élaborer longuement, si ce n'est pour souligner que les jeunes ne prendront pas nécessairement les mêmes décisions concernant leur cheminement de formation et n'élaboreront pas les mêmes stratégies d'insertion s'ils ont à prendre en considération la carrière scolaire et professionnelle de leur conjoint ou s'ils ont des responsabilités familiales. De même, leur décision de vivre en couple et d'avoir des enfants pourrait être reportée tant qu'ils n'auront pas le sentiment de s'être stabilisés sur le marché du travail. Galland a montré que les comportements des jeunes à cet égard varient selon le sexe et l'origine sociale. Au-delà de ces événements liés à la famille d'origine et à la vie de couple, il serait pertinent d'explorer la participation des jeunes à la vie politique et leur rapport à la culture et aux contre-cultures en relation avec l'insertion professionnelle. Ces

perspectives d'analyse permettent de situer l'insertion professionnelle dans l'ensemble du projet de vie et de l'itinéraire personnel des jeunes.

L'apport des mesures d'aide à l'insertion : un débat à poursuivre

De multiples mesures et programmes ont été mis en œuvre en vue de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Suite à la montée du chômage des jeunes au cours des années 1970, les divers pays ont élaboré des politiques actives relatives au marché du travail, sous forme de programmes publics destinés à favoriser l'accès des jeunes en difficulté au marché du travail. Ces programmes sont peu à peu devenus un élément permanent des politiques d'éducation et d'emploi. Des ressources considérables y sont consacrées parce qu'on considère qu'ils constituent des réponses adéquates aux problèmes d'insertion des jeunes.

Selon l'OCDE (1998), la plupart de ces programmes, lorsqu'ils ont été mis en œuvre, ne comportaient pas de formation et beaucoup d'employeurs et de jeunes y ont essentiellement vu des «programmes parking» mal adaptés à la situation des personnes visées. Par la suite, les programmes ont évolué. Ils portent maintenant sur des modes



d'assistance plus globale, individuelle et intégrée comportant à la fois une formation et un emploi. Toutefois, les évaluations de l'impact de ces programmes, notamment des programmes de formation des jeunes chômeurs, ont montré qu'ils n'étaient pas aussi efficaces du point de vue de l'accès à un emploi stable qu'on pourrait le souhaiter (OCDE, 1996). L'OCDE met cependant en garde contre certaines généralisations. Des programmes de ce genre peuvent donner des résultats positifs, particulièrement lorsqu'ils font partie d'une approche intégrée d'aide à l'insertion. Ils ne constituent qu'un des moyens d'aider les jeunes à risque, parallèlement à d'autres moyens découlant des politiques d'éducation, des politiques d'emploi et des politiques sociales.

Il y a donc lieu de poursuivre le débat sur l'apport de ces programmes et sur les critères à partir desquels il serait souhaitable de les évaluer. Servent-ils les intérêts des jeunes ou ceux des entreprises, qui ont accès, par leur intermédiaire, à une main-d'œuvre à bon marché et subventionnée par l'État, et réduisent ainsi à la fois le coût du recrutement de certains de leurs employés et le coût de leur main-d'œuvre? Ces programmes seraient-ils devenus, demande Dubar (1987), «un mode de socialisation post-scolaire — mais pou-

vant s'amorcer dans l'école, appuyé sur un réseau d'entreprises et de situations d'emplois certes marquées par la précarité mais dégagées des normes de la sélection scolaire»? Sur quels critères devrait-on s'appuyer pour les évaluer? Celui de leur contribution à la réduction du chômage des jeunes et à la stabilisation de cette population sur le marché du travail? Celui de leur apport à la formation des jeunes en difficulté et à l'affermissement de l'estime de soi chez ces jeunes? Celui de l'aide à la recherche d'emploi proprement dite? Celui des occasions offertes aux jeunes de prendre de l'expérience ou de préciser leur projet professionnel? Celui de la qualité de leur gestion? Celui du rapport entre leur coût et l'ensemble des bénéfices d'ordre pécuniaire qui en découlent lorsque les jeunes réussissent, au moyen du dispositif mis en œuvre à leur intention, à s'insérer sur le marché de l'emploi (diminution des dépenses d'aide sociale et d'assurance emploi, récupération d'impôt sur le revenu)?

Les problèmes d'insertion ne sont pas d'ordre exclusivement économique

On peut se demander si, dans l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes, on n'a pas tendance à s'enfermer dans des perspectives «économistes», en l'abordant seulement sous l'angle de la stabilisation sur le marché du travail et en n'interprétant les difficultés d'insertion qu'à partir des problèmes provoqués par la restructuration de l'économie. Il ne s'agit pas ici de nier la pertinence des approches qui mettent l'accent sur les indicateurs usuels concernant le chômage, le type d'emploi (contrat à durée indéterminée ou déterminée), la durée d'accès à l'emploi, la relation formation-emploi. De même, les effets de l'internationa-

lisation de l'économie sur le marché du travail et l'insertion professionnelle des jeunes sont bien connus. La production des biens et services ne se planifie ni ne s'effectue plus au niveau national. La concurrence a augmenté, et on assiste à une redistribution des emplois entre les pays. Les vieux pays industrialisés, ayant perdu beaucoup d'emplois peu qualifiés au profit de pays en voie de développement où les coûts de la main-d'œuvre sont moins élevés, sont aux prises avec un chômage accru chez les travailleurs moins qualifiés. Ils ont aussi tendance à se spécialiser dans la production de biens et services à valeur ajoutée, qui suppose une main-d'œuvre plus qualifiée et alimente la concurrence. On connaît les conséquences : a) recours à de nouvelles technologies et réorganisation du travail pour augmenter la compétitivité, déclin des métiers traditionnels, augmentation des qualifications exigées et montée du chômage, en particulier chez les jeunes moins qualifiés et moins expérimentés, et b) recherche d'une plus grande flexibilité pour soutenir la concurrence, se traduisant par une multiplication des emplois à contrat de durée déterminée et du travail à temps partiel même chez les jeunes plus qualifiés.

Il ne faudrait pas oublier cependant le contexte politique et idéologique dans lequel s'inscrivent ces transformations économiques, car il a un impact sur les conditions d'insertion professionnelle. Les changements décrits sont souvent justifiés au nom de l'idéologie néolibérale. Et les mesures que l'État pourrait prendre pour en atténuer les effets négatifs sont limitées par la remise en question de son rôle. La reconfiguration des secteurs public et parapublic au nom de cette idéologie et leurs pratiques de gestion des ressources humaines entraînent aussi des pertes

d'emplois et une augmentation des emplois à contrat de durée déterminée. Une analyse plus approfondie de cette dynamique politique serait de nature à projeter un éclairage différent sur les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes. Il en est de même de l'analyse des rigidités sociales proposée par Langlois (1986). Il s'agit de contraintes codifiées formellement, qui sont susceptibles d'affecter les comportements des individus, notamment les jeunes. Elles sont contenues dans des lois et réglementations adoptées par l'État concernant les relations de travail et la mise en place d'appareils de prise en charge ou de contrôle de diverses activités (santé, éducation, bien-être, etc.). Elles peuvent être voulues ou inattendues. Qu'il suffise d'évoquer les lois concernant les corporations professionnelles, les règles relatives à la certification des connaissances et au droit de pratique de certaines activités, les clauses des conventions collectives concernant l'expérience, l'ancienneté et la permanence. La conclusion qui se dégage de ces perspectives d'analyse, c'est que les difficultés d'insertion ne découlent pas uniquement de problèmes d'ordre strictement économique.

La définition de l'insertion

Les travaux sur l'insertion ont souvent fait l'économie d'une définition de l'insertion. Comme nous l'avons signalé, une de leurs principales limites est de n'avoir pas mieux circonscrit leur objet d'étude. Quand peut-on conclure qu'un jeune a complété son processus d'insertion ? Lorsqu'il s'est stabilisé sur le marché de l'emploi ? Lorsqu'il a un emploi correspondant à sa formation ? Lorsqu'il a atteint l'autonomie financière et qu'il paraît probable qu'il la maintiendra même s'il n'a pas un emploi CDI ? Lorsqu'il a le sentiment

d'être intégré socialement à son milieu de travail et d'y construire son identité ? Il y a là matière à approfondissement. Les travaux de Vincens (1981, 1986, 1997), qui a été l'un des premiers à poser explicitement ce problème, permettent de projeter un éclairage sur cette question.

Sa première « exploration » du concept d'insertion (1981, 1986) était centrée sur le modèle de la quête d'emploi et sur l'hypothèse d'un comportement rationnel de l'individu cherchant un emploi. Sa définition de l'insertion renvoie alors à la période d'entrée dans la vie active, au cours de laquelle l'individu commence à consacrer du temps à la recherche d'un travail marchand ou au travail marchand lui-même, alors qu'auparavant son temps était partagé entre le travail non marchand, les loisirs, les études. L'insertion ne se réduit pas à un moment précis, celui où l'individu devient « actif » (c'est-à-dire décide de chercher un emploi). Il n'y a pas lieu non plus de définir l'insertion comme une période qui commence avec la décision de chercher un emploi et se termine au moment où le premier emploi a été trouvé. Ce premier emploi peut être provisoire, constituer un « emploi d'attente », et se combiner avec la poursuite des études en vue d'accéder à un « emploi de réserve », un emploi plus « définitif ». Il importe alors de circonscrire cette période en relation avec le projet de vie de l'individu cherchant un emploi, et de déterminer le début et la fin du processus.

Selon Vincens, le processus d'insertion commence lorsqu'un individu cesse de partager son temps entre le loisir, les études et le travail non rémunéré pour consacrer du temps à un emploi rémunéré ou à la recherche d'un emploi. Il se termine lorsque a) l'individu cesse de consacrer du temps à la recherche d'un emploi ou aux



études en vue d'accéder à un emploi, b) il a un emploi durable (rien ne lui fait croire qu'il devra changer d'emploi dans un avenir rapproché), c) son emploi correspond à son « emploi de réserve » : c'est l'emploi qu'il estime devoir garder ou accepter compte tenu des informations acquises (en cours d'emploi ou lors de sa recherche d'emploi). Cet « emploi de réserve » n'est d'ailleurs pas définitivement fixé au début de sa recherche d'emploi. L'idée qu'il s'en fait peut évoluer à mesure que son projet de vie se précise et qu'il acquiert une meilleure connaissance du marché du travail et de ses contraintes. De plus, la correspondance formation-emploi n'apparaît pas nécessairement comme le seul, ni même le principal indicateur de la fin de la période d'insertion. Les indicateurs de la fin de la période

d'insertion sont la stabilité d'emploi et le fait que l'individu ne prévienne pas, à court terme, quitter ou perdre son emploi. Il se peut que cet emploi stable que l'individu ne s'attend pas à perdre ou à quitter corresponde à celui qu'il voulait occuper en fonction de son projet de vie et de la formation qu'il a acquise pour le réaliser. Il peut aussi en aller différemment, parce que l'individu a dû évaluer sa situation en fonction non seulement de son projet de vie initial et de sa formation, mais aussi de sa perception du marché du travail et de sa position dans la concurrence pour occuper un emploi.

Plus récemment, Vincens (1997), après une revue des écrits sur cette question, a proposé que les chercheurs s'efforcent de mieux cerner leur objet de recherche et adoptent une définition conventionnelle de l'insertion basée sur un cadre d'analyse axé sur « l'état initial » et « l'état final » du processus d'insertion. Ce processus renvoie à un ensemble d'interventions accomplies par divers acteurs, entreprises, pouvoirs publics et individus, qu'il est possible d'analyser dans une perspective longitudinale pour mieux comprendre l'accès au marché du travail. Vincens repère deux types de définitions. Les définitions objectives sont construites par les chercheurs en fonction des objectifs de leurs travaux, à partir d'événements observables (faits sans ambiguïté), qui sont les mêmes pour tous, et se produisent au début et à la fin de l'insertion. Dans les définitions subjectives, l'état initial et l'état final du processus d'insertion sont définis par les individus eux-mêmes, qui indiquent à quel moment ils ont entamé leur insertion et quand ils l'estiment terminée, et précisent ainsi le sens que l'insertion revêt pour eux. L'auteur note une certaine convergence entre les deux types de définitions, autour

des idées suivantes : a) continuité de l'activité, capacité de l'individu de travailler et d'obtenir un revenu quels que soient les aléas du marché du travail, b) relation entre les attentes et la position acquise, et c) situation telle que l'individu concerné ne voit pas comment il pourrait améliorer son sort.

Sur la base de ces convergences, Vincens se demande s'il ne serait pas possible de s'entendre sur une définition de l'insertion comme on l'a fait pour le chômage ou la population active. Pour y parvenir, il faudrait, selon lui, a) accepter l'idée que l'insertion désigne ce qui suit la première entrée sur le marché du travail et concerne surtout les jeunes, b) définir l'état d'insertion pour un individu, rechercher un accord sur des caractéristiques à la fois neutres en ce qui concerne le jugement de l'individu sur sa situation (à partir des définitions subjectives) et significatives du point de vue de sa relation au travail et au revenu (à partir des définitions objectives) :

Par exemple, seraient considérées comme insérées les personnes

— ayant travaillé x % du temps écoulé depuis leur entrée dans la vie active quelle que soit leur situation au moment de l'enquête ;

— s'attendant à travailler régulièrement au cours des douze mois à venir (p. 38).

On pourrait par la suite définir par convention le taux d'insertion d'une cohorte (comme on le fait pour le taux de chômage ou la population active) à partir du pourcentage de ses membres qui répondraient aux critères retenus.

Qu'on soit d'accord ou non avec les indicateurs précis qui sont proposés ici, il y a là tout un chantier qui s'ouvre à la recherche pourvu qu'on accepte, au-delà des pressions immédiates et de la demande sociale à court terme, de cerner l'objet de recherche en lui-même à partir des impératifs de la recherche.



Conclusion

Les travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes ont apporté de l'information sur de nombreux aspects de ce processus. Il subsiste néanmoins des zones d'ombre, et plusieurs questions restent en suspens. On a même le sentiment que plusieurs des problèmes qui ont été abordés pourraient être envisagés autrement, et même que des données recueillies dans le cadre de travaux déjà effectués pourraient être interprétées de façon différente si on disposait de meilleurs outils conceptuels. On a parfois eu tendance à généraliser des conclusions qui ne s'appliquent qu'à une partie des jeunes sans tenir compte de leur hétérogénéité. Dans d'autres cas, c'est le questionnement de départ qui semble incomplet, et la conceptualisation inadéquate. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre des distances par rapport à ces généralisations, de réagir contre la tendance à définir la situation des jeunes en termes de « victimisation » parce qu'on n'a pas toujours pris en considération l'ensemble des jeunes qui entrent sur le marché du travail, de mieux cerner la notion de précarité. De même, il importe de dégager plus explicitement la signification des résultats auxquels on est arrivé sur la relation formation-emploi, de situer l'insertion professionnelle par rapport aux autres

dimensions de l'entrée dans la vie active, de mieux appréhender la dynamique sous-jacente à l'implantation des programmes d'aide à l'insertion, et de dépasser une vision « économiste » de l'insertion. Et à travers ces nombreuses tâches, il y a aussi lieu de combler les insuffisances de la délimitation de l'objet de recherche et de travailler à l'achèvement de sa construction.

Claude Trotter
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval
et Observatoire jeunes et société de
l'INRS-Culture et société

Notes

- ¹ Cette tendance est nettement plus marquée en Amérique du Nord, notamment au Canada, qu'en Europe (Ashton et Lowe, 1991).
- ² Cette dernière remarque (c) s'applique moins à la France, dotée dans ce domaine, avec le CEREQ et l'INSEE, de dispositifs de recherche beaucoup plus développés que ceux d'autres pays, notamment le Canada.

Bibliographie

- ASHTON, D. 1993. *Understanding Change in Youth Labour Markets: A Conceptual Framework*. Papers from the conference organized by the ESF Network on Transition in Youth, CEDEFOP and GRET. Barcelone, Universitat Autònoma de Barcelona: 12-25.
- ASHTON, D., et G. LOWE. 1991. « School-to-work transitions in Britain and Canada: A comparative perspective », dans D. ASHTON et G. LOWE, éd. *Making Their Way. Education, Training and Labour Market in Canada and Britain*. Toronto, University of Toronto Press: 1-14.
- CHAREST, D. 1997. *La Situation des jeunes diplômés de l'école secondaire. Sondage sur l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et des jeunes non diplômés de l'école secondaire*. Québec, Ministère de l'Éducation.

- DEGENNE, A. 1997. « Le marché du travail des jeunes en question », *Formation emploi*, 60: 17-19.
- DORAY, P., et C. DUBAR. 1995. *Vers de nouvelles articulations entre formation et travail*. Communication présentée au colloque « Entreprises et sociétés. Enracinement, mutations et mondialisation ». Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études commerciales.
- DUBAR, C. 1987. *L'Autre Jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplômes*. Lille, Presses universitaires de Lille.
- GALLAND, O. 1996. « L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques », *Sociologie et Sociétés*, 27, 1: 37-46.
- LANGLOIS, S. 1986. « Les rigidités sociales et l'insertion professionnelle des jeunes dans la société québécoise », dans F. DUMONT, éd. *Une société de jeunes ?* Québec. Institut québécois de recherche sur la culture: 301-323.
- NICOLE-DRANCOURT, C. 1991. *Le Labyrinthe de l'insertion*. Paris, La Documentation française.
- NICOLE-DRANCOURT, C., et L. ROULLEAU-BERGER. 1995. *L'Insertion des jeunes en France*. Paris, Presses universitaires de France.
- OCDE, 1996. *Renforcer des politiques actives du marché du travail*. Paris.
- OCDE, 1998. *Examen thématique sur la transition de la formation initiale à la vie active. Rapport comparatif à l'issue de la première phase*. Paris.
- PAUL, J.-J. 1989. *La Relation formation-emploi. Un défi pour l'économie*. Paris, Economica.
- SCHEHR, S. 1999. *La Vie quotidienne des jeunes chômeurs*. Paris, Presses universitaires de France.
- TANGUY, L., éd. 1987. *L'Introuvable Relation formation/emploi. Un état des recherches en France*. Paris, La Documentation française.
- VINCENS, J. 1981. *Problématique générale de l'insertion professionnelle*. Conférence prononcée au Colloque sur l'insertion professionnelle à la sortie des études postsecondaires. Louvain, Université catholique de Louvain, Institut des sciences du travail.
- VINCENS, J. 1986. *L'Entrée dans la vie active. Quelques aspects méthodologiques et théoriques*. Toulouse, Université des sciences sociales de Toulouse, Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi.
- VINCENS, J. 1997. « L'insertion professionnelle des jeunes. À la recherche d'une définition conventionnelle », *Formation emploi*, 60: 21-36.
- VIMONT, C. 1995. *Le Diplôme et l'emploi*. Paris, Economica.